



Synthèse

du 9^{ème} comité de mission

13 novembre 2024

Le comité de mission de La Banque Postale s'est réuni le 13 novembre afin de débattre des travaux de l'entreprise à mission et des sujets stratégiques du Groupe.



Thomas Guittet

Directeur des risques groupe et membre du comité exécutif de La Banque Postale

1. Présentation de la feuille de route des risques ESG

Thomas Guittet, directeur des risques groupe et membre du comité exécutif de La Banque Postale est venu présenter comment les risques ESG s'insèrent dans le dispositif de gestion des risques global du conglomérat financier, accompagné de Gwenaëlle Flandrin, chargée du pilotage transverse des risques.

La Banque Postale est un groupe solide avec des niveaux de solvabilité élevés et une situation de liquidité satisfaisante

- Un plan d'action est défini sur chacune des sept familles de risques.
- Parmi les risques émergents, la direction des risques a fortement appuyé le développement de sa cybersécurité, ainsi que l'intégration des risques ESG il y a 3 ans, d'abord considérés comme « modérés », devenus ensuite « majeurs ».

Les risques ESG sont maîtrisés en quatre étapes :

- **Identifier** : La Banque Postale caractérise les risques ESG sous le prisme de la Double matérialité (impact et financière).
- **Mesurer** : la criticité des risques ESG est mesurée et pilotée grâce à plusieurs lots d'indicateurs quantitatifs permettant d'alimenter le profil de risque de la Banque.
- **Surveiller** : les risques ESG sont progressivement insérés dans le dispositif d'appétit aux risques et pilotés des reportings internes communiqués aux instances dirigeantes.
- **Gérer** : la gouvernance des risques ESG s'insère dans les organisations et les instances existantes plutôt que dans des instances dédiées afin de favoriser l'intégration de la thématique.

4
étapes



Réflexions et remarques du comité de mission

- L'enjeu est de faire des risques ESG une opportunité différenciante, ce qui implique de faire partie de ceux qui n'auront pas d'actifs échoués*.
- La feuille de route est guidée par les exigences réglementaires et les ambitions stratégiques de La Banque Postale : discussions sur l'évolution de la matrice pour intégrer les risques ESG émergents au mieux.
- Des chantiers structurants à mener avec le renforcement du dispositif au niveau conglomérat, de l'intégration des facteurs climatiques dans la surveillance du risque de crédit (octroi, valorisation des garanties) et du renforcement du dispositif de stress tests.

* Les actifs échoués sont ceux qui perdent de la valeur ou se transforment en passifs avant la fin de leur durée de vie économique prévue.

2. Premier bilan de l'entreprise à mission

Adrienne Horel-Pagès, directrice de l'engagement citoyen de La Banque Postale, membre du comité exécutif a présenté les premiers enseignements de l'entreprise à mission, 3 ans après avoir obtenu cette qualité.



Adrienne Horel-Pagès

Directrice de l'engagement citoyen de La Banque Postale, membre du comité exécutif

Devenir entreprise à mission a permis :

- La structuration de la gouvernance avec l'intégration des parties prenantes au cœur de la Banque, la priorisation des chantiers stratégiques et l'embarquement des métiers sur les sujets ESG prioritaires.
- Des indicateurs au service d'un pilotage global avec l'intégration des indicateurs de l'entreprise à mission dans la gouvernance et à l'échelle du conglomérat.
- De passer de la transformation à l'impact avec une logique de preuves au sein de l'entreprise.



Dès 2024, le calcul de l'intéressement des collaborateurs repose sur l'avancement des indicateurs de l'entreprise à mission.



5 indicateurs sont à ce jour identifiés comme à risque, autrement dit avec un risque de non atteinte de leur cible. Cela aura pour conséquence d'entraîner l'impossibilité de conclure les trois objectifs statutaires de La Banque Postale comme entreprise à mission. Il est nécessaire d'aller plus loin sur les plans d'action de ces indicateurs.



Au sujet de l'indicateur « Part des collaborateurs ayant participé à une action d'engagement », le rythme d'embarquement des collaborateurs n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif. Le comité de mission a validé à l'unanimité la proposition de diminuer la cible de 35 % à 20 % sur un périmètre hors filiales et hors forfait mobilité douce. Le team building solidaire sera mis en avant parmi les actions d'engagement : une cible sera définie sur cette action en particulier. Aussi, des temps de solidarité pourraient être banalisés (comme chez Sanofi ou L'Oréal).

À la suite des échanges avec le comité de mission



Le fait d'imposer ou de rendre obligatoire est contre l'idée même d'engagement. Cet indicateur a pour objet d'inciter, et c'est ce qui est difficile.



Le mot engagement peut être repoussoir par son côté moralisateur, contrairement au terme « culture ».



Il est incomplet de ne pas prendre en compte l'engagement personnel des collaborateurs à titre privé, mais c'est impossible dans cet indicateur.



Retour sur l'expérience de Carbo qui est passé à la semaine de 4 jours, ce qui a permis aux collaborateurs de s'engager.



Il ne faut pas découpler la stratégie de l'entreprise et la mission. Il est nécessaire, en menant un plan de transition aussi ambitieux de s'assurer de l'adhésion des collaborateurs.

3. Tour de table sur la CSRD*

* Applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier.

Trois questions ont été posées au comité de mission autour de l'analyse de double matérialité dans le contexte de la mise en œuvre de la CSRD.

- La démarche de double matérialité, c'est-à-dire l'articulation entre la matérialité d'impact et la matérialité financière, est très utile dans la transformation des organisations. Chez L'Oréal, l'exercice a été structurant et l'occasion d'être plus systémique, d'avoir une vision globale pour une meilleure compréhension.
- Au niveau des acteurs financiers, la réglementation va sans nul doute amener à la matérialité sur toutes les dimensions. Il est stratégique d'avancer dès maintenant sur le sujet.
- La réglementation finance durable est parfois remise en cause dans le débat public, notamment en raison de la lourdeur de la CSRD. Pour autant, cette réglementation est primordiale pour réorienter les flux de financement vers la transition. WWF France lance un appel vers les grandes entreprises pour défendre la CSRD. Le Mouvement Impact France met également en avant le fait que la CSRD ne va pas assez loin.

Calendrier

05 février 2024 :
Comité de mission



Mars 2024 :
publication du
plan de transition



Avril 2024 :
publication du
rapport Entreprise
à mission



03 juin 2024 :
Comité de mission

labanquepostale.com

LA BANQUE POSTALE - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 585 350 218 €. Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres 75 275 Paris CEDEX 06. RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.